

# Règlement 1<sup>er</sup> Alpe d'Huez Ski Marathon

## **1 – Epreuve de 30km en style libre :**

L'épreuve est ouverte aux concurrents membres d'un club affilié à la FFS possesseurs d'une licence compétiteur, aux concurrents possesseurs d'une licence FFS dirigeant ou carte neige loisir accompagné d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski de fond en compétition datant de moins de 1 an et aux concurrents détenteurs d'un ticket course (délivré par l'organisateur) accompagné d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski de fond en compétition datant de moins de 1 an.

## **2 – Lieu/Parcours :**

Alpe d'Huez. Départ / Arrivée : Zone nordique des Grenouilles (au départ des pistes d'alpin à 1850m). Boucle unique de 30km et 650m de dénivelé. Départ à 10h30.

## **3 – Catégories et tarifs :**

30km pour les concurrents nés le 31/12/2001 et avant (catégories U20, seniors et vétérans H et F)

- Tarif réduit pour les licenciés FFS (compétiteurs, dirigeants et carte neige) : 20 euros
- Tarif majoré pour les non licenciés : 20 + 15 = 35 euros (assurance ticket course).

Le montant des droits d'inscriptions donne droit aux prestations suivantes :

- Un classement chronométré
- Une assistance médicale, une piste sécurisée et damée
- Un lot souvenir
- Des ravitaillements sur le parcours (km 6 et km 18) et à l'arrivée
- Un repas chaud à l'arrivée

## **4 – Assurances :**

Les concurrents doivent obligatoirement fournir soit la photocopie de la licence FFS (licence compétiteur), soit la photocopie de leur licence carte neige accompagnée d'un certificat médical autorisant la pratique du ski de fond en compétition de moins d'un an (licence dirigeant ou carte neige).

Le ticket course s'adresse aux concurrents occasionnels ne disposant pas d'une licence FFS (compétiteur, dirigeant ou carte neige). Il est obligatoire et il est délivré automatiquement par l'organisation à l'inscription. La présentation d'un certificat médical autorisant la pratique du ski de fond en compétition datant de moins de 1 an est obligatoire.

L'organisation conservera la copie des licences ou certificats.

## **5 – Modalités d’inscriptions :**

- Internet : clôture vendredi 4 janvier 2019, 23h59 :  
<https://nordicoisans.wordpress.com/>
- Sur place avec majoration de 10 euros de 8h à 9h30. Pas d’inscriptions après 9h30 !

Renseignements au 06 42 78 18 02.

## **6 – Annulation de l’épreuve :**

La décision d’annulation sera prise au plus tard le mardi 1<sup>er</sup> janvier 21h. Celle-ci sera publiée sur le site : <https://nordicoisans.wordpress.com/>

En cas de circonstances exceptionnelles, la course pourra être annulée le jour même par le jury de compétition. Dans cette éventualité, les organisateurs se réservent le droit de conserver 5 € par dossier d’inscription.

## **7 – Dossards :**

Les dossards seront remis aux inscrits le matin du départ de 8h à 10h à proximité du stade de départ.

Les dossards doivent être rendus une fois la ligne d’arrivée franchie ou en cas d’abandon sur le parcours. Un dossard non rendu sera facturé 30 euros.

## **8 – Organisation des lignes de départs :**

Le départ sera donné à 10h30.

Ligne Elite :

- Hommes ayant entre 0 et 100 points FFS (liste FFS en cours de validité)
- Dames ayant entre 0 et 200 points FFS

1ère ligne :

- Hommes de 101 à 300 points FFS,
- Dames de 201 à 400 points FFS,

2<sup>ème</sup> ligne :

- Autres

## **9 – Contrôle/Disqualification :**

Il est obligatoire pour les coureurs de se soumettre aux différents contrôles et de respecter le règlement FFS sous peine de disqualification.

Le parcours doit être parcouru à ski en intégralité.

## **10 – Secours et abandon :**

Les secours sont assurés par les pisteurs de la station de l’Alpe d’Huez et de la station d’Oz Vaujany (km 9 à km 18). Tout abandon doit être signalé au poste de ravitaillement le plus proche ou auprès de l’organisation.

En l’absence d’information sur un abandon, le participant devra prendre en charge les moyens mis en œuvre pour sa recherche.

## **11 – Points chauds :**

Grand prix de la montagne (GPM) « Au Régal Paysan » km 5 :

- 1 jambon cru au 1<sup>er</sup> homme
- 1 jambon cru à la 1<sup>ère</sup> dame

## **12 – Protocole/Remise des prix :**

Immédiatement après l'arrivée de l'épreuve, les vainqueurs devront se rendre disponible pour la remise protocolaire (photos) et participer aux interviews presse et médias.

Remise des prix à partir de 13h. Seront récompensés :

- 5 premiers hommes scratch
- 5 premières dames scratch
- 3 premiers U20 hommes et dames
- 1<sup>er</sup> M2-M3, 1<sup>er</sup> M4-M5, 1<sup>er</sup> M6-7, 1<sup>er</sup> M8 et + hommes et dames

## **16 – Droit à l'image :**

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la course ainsi que les ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## **17- Loi informatique et liberté :**

Conformément à la loi informatique et liberté, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

**Le paiement de l'inscription vaut approbation du présent règlement.**

**L'organisateur ne pourra être tenu comme responsable en cas vol ou de détérioration de matériel.**